

## Le maintien du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, une exigence éthique...

Capitaine de vaisseau (h) Francis Faye  
Ingénieur de l'École navale

*Après avoir accueilli dans les numéros 489 et 490 deux articles contradictoires sur l'opération du Mont-Saint-Michel, le débat ouvert donne lieu à de nombreuses manifestations d'intérêt. Il s'enrichit aujourd'hui de cette contribution originale. La rédaction*

*Triste jusqu'à la mort, je contemplais le monde.  
Oh ! que la mer est vaste et que l'âme est profonde !  
Saint-Michel surgissait, seul sur les flots amers,  
Chéops de l'occident, pyramide des mers. (Victor Hugo)*

**E**n répondant à la démonstration de Bernard Dujardin<sup>1</sup>, Claude Liebermann<sup>2</sup> apporte à la Revue Maritime un point de vue officiel sur le programme de « rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel ». Il est dans son rôle. Je défends pour ma part activement non pas l'idée du « rétablissement » qui est sinon un faux sens du moins un faux ami, mais celle qui me paraît plus congrue du « maintien » du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Les propos de Léopold Sédar Senghor, prix du Mont-Saint-Michel 1986, se rappellent à nous : « *Il suffit de nommer la chose pour qu'apparaisse le sens sous le signe.* »

En 1984, j'ai été convaincu par le cri d'alarme de Catherine Laure poussé avec le concours d'Alain Decaux : « *De récentes études réalisées en laboratoire sur des maquettes, nous ont révélé plusieurs choses importantes. Tout d'abord, il est possible d'arrêter en*

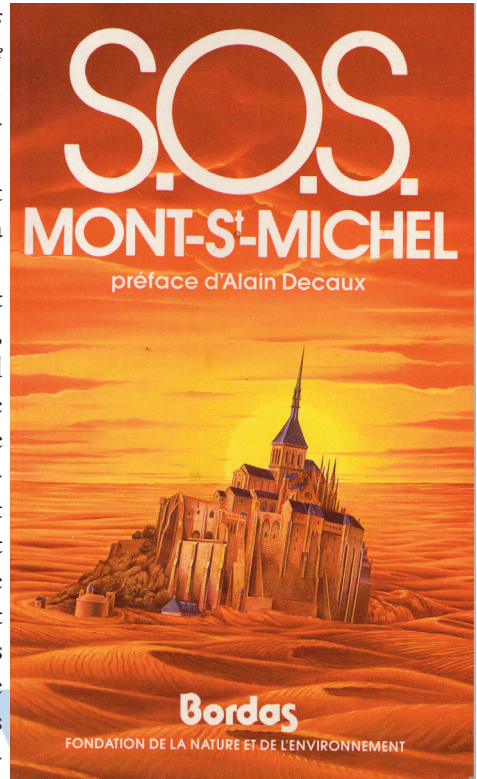
1 Article « Retours d'expérience sur la construction des grands équipements à vocation maritime » paru dans le n° 489 de la Revue Maritime. NDR

2 Article « Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, un devoir de rigueur et d'objectivité... » paru dans le n° 490 de la Revue Maritime. NDR.

partie l'ensablement. D'autre part, les causes principales sont bien les constructions du siècle dernier. Et enfin, si rien n'est fait, en 1991, le Mont-Saint-Michel sera définitivement entouré de sable et la mer ne l'atteindra plus.<sup>3</sup> »

Une souscription nationale est ouverte à l'époque par la Fondation de la nature et de l'environnement.

Ce SOS associé à un *MayDay* avait convaincu d'honnêtes gens. J'en étais. Or, seul hic... En 1991, le Mont-Saint-Michel n'est toujours pas définitivement entouré de sable et la mer l'atteint encore. En 2001, le Mont-Saint-Michel n'est toujours pas définitivement entouré de sable et la mer l'atteint encore. En 2011, le Mont-Saint-Michel n'est toujours pas définitivement entouré de sable et la mer l'atteint encore comme l'a joliment montré la marée du 21 mars dernier. La très récente et belle photographie de la couverture du n° 490 en témoigne : le Mont est toujours à notre époque de nature insulaire. Les maquettes mentaient et les laboratoires se fourvoyaient. Pourquoi alors engager des travaux prométhéens ?



Livre de la campagne nationale pour la sauvegarde du Mont-Saint-Michel

### *Jusqu' où des travaux utiles...*

Il n'est pas possible pourtant de laisser les choses en l'état comme le laisse entendre Bernard Dujardin. La restitution du site à ses origines médiévales est un objectif ambitieux et louable. Elle commence par l'arasement de la digue de la Roche Torin dès 1984. Victor Hugo avait raison un siècle auparavant. Il n'est que de reciter la citation extraite par Claude Liebermann : « *Le Mont-Saint-Michel est pour la France ce que la Grande Pyramide est pour l'Égypte. Il faut le préserver de toute mutilation...* »

L'idée du poète est à la fois simple et claire : le Mont est une île et doit le rester. Il s'agit tout bêtement de supprimer les digues anthropiques et le Mont retrouvera son état de nature. À l'époque, il n'est pas besoin d'engager des grands travaux et de construire une digue pour y accéder à pied sec. Un siècle plus tard, non plus.

Sont inutiles, en conséquence, tant une hydraulique savante aux conséquences contestables et ignorées mettant en péril la vie des pèlerins dans la baie<sup>4</sup> et risquant

3 S.O.S. Mont-Saint-Michel . Bordas et Fondation de la nature et de l'environnement.

4 « Deux personnes isolées par les flots dans la Baie » par une chasse sont secourues le 17 avril 2011 par un hélicoptère de la Marine venu de Maupertus. La Manche libre du 23 avril 2011. NDR

de bouleverser un écosystème déjà malmené<sup>5</sup> qu'une passerelle « mutilant » ni plus ni moins le site que la digue construite au temps de Victor Hugo. Le site, classé au patrimoine mondial culturel et naturel de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, doit le rester. Tout appendice, digue ou passerelle, toute implantation d'éoliennes dans son environnement risquent de le déclasser.



Une navette du XXI<sup>e</sup> siècle remplacera-t-elle la navette du XX<sup>e</sup> ?

Il y a des intérêts corporatifs en jeu. D'une part, il y a les intérêts des « marchands du temple ». Ceux-ci soulagent les porte-monnaie des pèlerins en leur vendant des souvenirs au goût douteux dont le plus communément rencontré est celui du Mont-Saint-Michel sous une neige d'os de seiche rapé dans une boule de verre. Ceux-ci militent sans état d'âme et sans se soucier des syzygies pour un accès à pied sec de leur clientèle, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. D'autre part, il y a les intérêts des entreprises de travaux publics et non des moindres qui sont intéressées à la construction d'ouvrages ou ultérieurement à leur destruction s'ils s'avèrent inutiles, pourvu que les marchés soient convenablement répartis. Celles-ci, parées de certitudes ingénieriales, baptisées pour l'occasion de scientifiques, soulagent les porte-monnaie des contribuables. Malheureusement pour ce que j'en sais et, eu égard aux interpellations du juge administratif, les marchés actuellement engagés au Mont ne semblent pas échapper à cette règle. Claude Liebermann n'ignore pas la puissance du *lobby* de la profession et son sens des affaires. Ses fonctions de coordinateur lui confie la charge délicate de s'assurer de la régularité des opérations.

Nous allons bientôt entrer dans la phase terminale des grands travaux engagés au Mont. On permettra au marin que je suis de plaider à l'instar de Claude Liebermann pour le devoir de rigueur et d'objectivité. Ce devoir nous fixe d'une manière absolue l'objectif d'insularité du Mont et se résume en : « Ni digue, ni barrage, ni passerelle incongrus. » Il s'agit d'araser la digue, de la remplacer par une chaussée submersible, gué à vocation piétonnière dans la facture du pavement de ceux qui permettraient de franchir nombre des voies d'eau de la France profonde au temps où les bâtisseurs de cathédrale construisaient la Merveille. On en retrouvera l'assise sinon les matériaux en fouillant le site au moment où la digue sera arrachée à son funeste passé. L'intervention de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) dans le processus de

<sup>5</sup> Depuis le début des chasses du barrage du Couesnon, la crevette grise se raréfie dans toute l'embouchure maritime du Couesnon, à savoir dans le quart sud-ouest de Tombelaine au grand dam des pêcheurs à la bichette. La crevette grise est un crustacé amphidrome. Sans eau douce, elle ne peut pas prospérer. Or le nouveau barrage du Couesnon en retenant à marée haute l'eau de mer et en la mélangeant à l'eau douce du Couesnon lâche une eau trop salée pour apporter l'eau suffisamment douce nécessaire au biotope de la crevette grise.

destruction de la digue est indispensable pour faire revivre cette *via romana*.

L'accès à gué se fera à toute heure du jour excepté une heure durant à chaque marée de coefficient supérieur à 100. Miracle du jeu des astres, béni soit Saint-Michel, les hautes mers de vives eaux surviennent au Mont à l'heure des laudes et des vêpres. En ces moments magiques et malheureusement trop rares, nous verrons alors un peuple de marins s'éveiller et armer un service maritime entre l'île Saint-Michel et la Caserne.

Bien sûr, il est nécessaire d'arrêter les lâchers d'eau de cet ouvrage à la technique remarquable qu'est le nouveau barrage du Couesnon, sinon tant les pèlerins qui arriveront par le sud sur les pavés du gué que ceux qui s'en approcheront par le nord sur les grèves de la baie ne pourront accéder au Mont à marée basse. Ce barrage rejoindra-t-il le grand cimetière des ouvrages maritimes inutiles à côté du port de guerre du Brouage, du moulin à marée de Kergonan, du tunnel du Rove ou du bassin Saint-Gervais ? Très probablement.

Dans un premier temps, comme le jouet est encore neuf, pour tenter d'en justifier l'existence auprès du contribuable investisseur, il sera possible d'en jouer des chasses pendant les quarts de zéro à quatre quand l'horaire des marées basses nocturnes s'y prêtera et une fois l'an, le lundi saint - jour où nouveau miracle, le coefficient de marée est chaque année supérieur à 110 - de jouer une autre pièce : « Le grand Pardon de l'eau bénite ». Une fois l'eau du réservoir bénie par le supérieur de l'Abbaye, nous les marins d'Alsace, de Bretagne, de Normandie, de Provence, de Savoie et de Saintonge et pourquoi pas de tout l'ouest européen, saurons alors nous retrouver en grand nombre sur ce site exceptionnel pour nous assurer à la nonne par cette chasse d'eau consacrée qu'accompagneront nos prières, d'une année maritime de paix et de navigation sans écueil.

En conclusion et sur ce point, les maritimistes ne peuvent qu'y être favorables, il serait bon de proposer que les deniers du contribuable affectés à l'opération en cours et non dépensés soient réorien-



Manifestation sur le barrage du Couesnon - © Thomas Jouanneau

tés vers des investissements maritimes et portuaires créateurs d'emplois et de richesses dont l'économie de notre pays a tant besoin, mais qui sont, faut-il le dire, moins « médiatisables » auprès d'un grand public naïf et ignorant. J'associe sur ce point les deux auteurs des articles cités à une ultime réflexion : dans un monde mouvant où la relativité des choses de la mer et des sables est un fait incontournable, nous, ingénieurs de l'océan, nous ne pouvons pas laisser à notre corporation le soin d'asséner des vérités sans un argumentaire solide, nous ne pouvons pas ne pas répondre le plus complètement possible au droit d'appréhender la réalité, qui, dans une démocratie, appartient à celui que la loi contraint à payer. Notre éthique nous oblige au respect de nos concitoyens terriens.